

de loi. Seuls des députés conservateurs et créditistes se sont opposés au projet de loi. Le régime d'assurance-maladie a été renforcé pendant le mandat de l'actuel premier ministre (M. Trudeau), et les conservateurs n'ont mis en œuvre strictement aucune loi en matière d'assurance-maladie lorsqu'ils ont été au pouvoir. Tels sont les faits, madame le Président, et les candidats à la direction du parti conservateur doivent bien savoir qu'on ne laissera pas passer ce genre d'envolées de l'imagination sans sourciller.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, comme le premier ministre est absent, je pourrais peut-être poser ma question au ministre du Revenu national qui, sauf erreur, répond de Canadair à la Chambre. Comme cette triste histoire n'est pas finie, le ministre peut-il nous fournir des précisions au sujet de la démission de M. Kearns, nous dire s'il va toucher une indemnité de départ et qui va le remplacer au poste de président-directeur général de Canadair?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, pour ce qui est de la démission de M. Kearns, je n'ai pas de commentaire à faire. S'il y en a, il incombe à M. Kearns lui-même de les faire. Pour ce qui est des conditions relatives à sa retraite anticipée, je ne connais pas les détails. Je devrais les connaître lors d'une séance d'information demain. Pour ce qui est de son remplaçant, lorsqu'il sera connu, il me fera plaisir d'en faire part à la Chambre et au député.

[Traduction]

LA DETTE DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, comme le premier ministre est arrivé, je vais lui adresser ma question supplémentaire. Le ministre du Revenu national a tenté de répondre à trois questions, mais le premier ministre a une meilleure vue d'ensemble de Canadair.

Compte tenu des documents publiés par le cabinet en octobre 1982 et qui exposaient en détail certaines des difficultés de Canadair, entre autres que sa dette pouvait atteindre 2.3 milliards, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi M. Kearns, qui était alors président de Canadair, a été autorisé à comparaître, en novembre, devant un comité de la Chambre sans révéler la gravité de la situation de Canadair? Plus particulièrement, pourquoi l'a-t-on autorisé à faire des prévisions qui se sont révélées tout à fait inexactes au sujet du seuil de rentabilité de Canadair, du nombre de ventes et de la gravité réelle de la situation?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai évidemment pas assisté à cette séance du comité. Je suis néanmoins convaincu que ses membres ont eu tout loisir d'interroger M. Kearns sur un certain nombre de questions. Apparemment, il s'est montré un peu trop optimiste sur certains points. Je pense qu'il devra s'expliquer. Le gouvernement ne lui a certainement pas ordonné de répondre autrement que par la vérité aux questions des membres du comité.

LA RAISON DES PERTES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme il a eu connaissance des difficultés de Canadair, il n'ignore sans doute pas que le public et la Chambre n'ont pas reçu de rapport annuel de cette société de la Couronne depuis seize mois. Le premier ministre peut-il nous expliquer ce qui se passe? Est-il vrai que les vérificateurs ont hésité à signer un certificat sans réserve concernant le bilan de la compagnie?

Deuxièmement, peut-il nous expliquer pourquoi une compagnie américaine, Gulfstream, a pu réaliser des bénéfices de 86 millions en vendant le même genre de produit que Canadair, alors que cette dernière a perdu des millions de dollars en 1982?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député est libre d'échafauder toutes les hypothèses qu'il voudra à ce sujet. La plupart des fabricants d'avions du monde industrialisé ont perdu de l'argent l'année dernière. Il est possible que celui que le député a mentionné ait réalisé des profits. Tant mieux pour lui. Nous aurions préféré faire des bénéfices, mais je ne pense pas que le député puisse s'étonner que le type d'avions fabriqués par Canadair n'aient pas trouvé autant d'acheteurs.

• (1420)

LA GARANTIE DES BÉNÉFICES DE LA SOCIÉTÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Il sait peut-être que le premier vice-président chargé des finances à Canadair, M. P. J. Aird, a garanti au comité des finances le 16 novembre que Canadair avait des bénéfices nets d'impôts de \$1,435,000. Peut-il dire à la Chambre pourquoi on nous demandera d'approuver, dans le courant de l'après-midi sans doute, le budget supplémentaire (A) qui prévoit une avance de fonds de plus de un milliard de dollars à Canadair, si la garantie de M. Aird est valable? Sinon, pourquoi M. Aird est-il toujours employé à Canadair?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois répéter la réponse que j'ai donnée tout à l'heure. Comme je n'ai pas assisté aux séances de ce comité, je ne suis donc pas au courant des détails fournis par les divers témoins. Quant au choix des gestionnaires chargés d'administrer Canadair, il est déjà arrivé que les membres du conseil d'administration remplacent l'un d'eux. Je suis certain qu'on leur fera part de la proposition du député à propos des autres gestionnaires.